

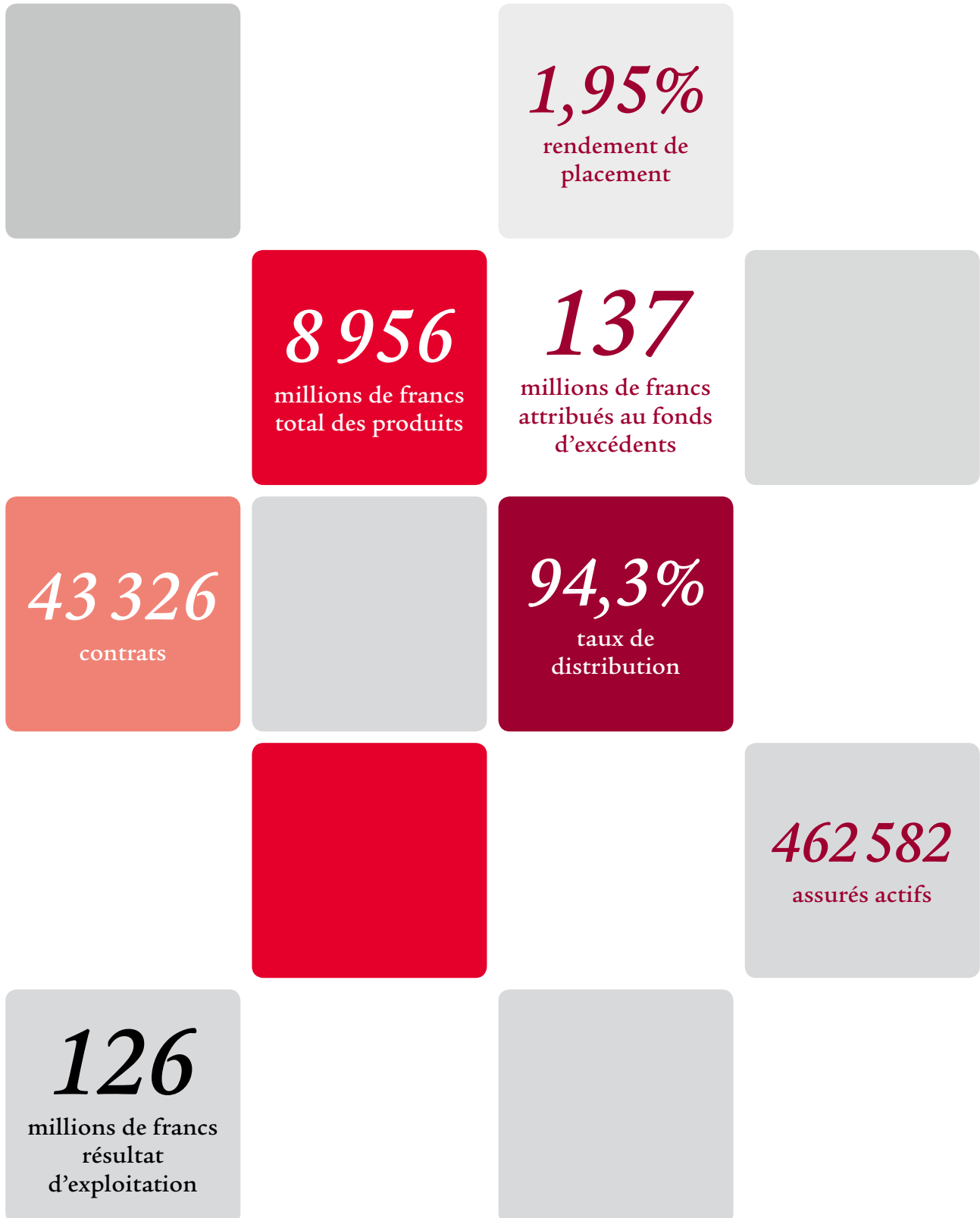
Compte d'exploitation 2017

Index

Swiss Life Compte d'exploitation 2017 en bref	3
Editorial	4
Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse	6
<i>Composition de la prime d'épargne</i>	7
<i>Composition des prestations d'assurance</i>	8
<i>Méthode de comptabilisation</i>	9
<i>Justification du respect de la quote-part minimum</i>	9
<i>Affaires collectives soumises à la quote-part minimum</i>	10
<i>Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum</i>	11
<i>Résumé</i>	12
Provisions techniques	12
<i>Le fonds d'excédents</i>	13
<i>Le fonds pour la compensation du renchérissement</i>	13
<i>Valeurs comptables – Passifs</i>	14
<i>Autres chiffres clés</i>	14
Contexte des placements: données portant sur l'année 2017	15
<i>Données relatives à la politique de placement de Swiss Life</i>	15
<i>Détails du portefeuille de placements</i>	16
Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance	17
<i>Valeurs comptables – Actifs</i>	17
<i>Frais de gestion de la fortune</i>	18
<i>Schéma de publication des frais de gestion de la fortune</i>	18
<i>Résumé</i>	18
Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation	19

Swiss Life

Compte d'exploitation 2017 en bref



Editorial

Swiss Life sort d'un exercice satisfaisant et maintient le cap sur une croissance saine dans le domaine de l'assurance complète et des solutions semi-autonomes. Toutefois, la prévoyance professionnelle fait face à de nombreux défis. Dans un entretien, Hans-Jakob Stahel, responsable Clientèle Entreprises et membre du comité de direction Swiss Life Suisse, les présente et décrit les réponses que Swiss Life prévoit pour les relever.

Hans-Jakob Stahel, êtes-vous satisfait du résultat de l'exercice 2017?

Oui, car nous sommes dans une phase de croissance saine et satisfaisante dans le domaine de l'assurance collective, bien que l'environnement de marché se soit encore complexifié l'an dernier. Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, nous avons utilisé 1754 millions de francs au total en faveur des assurés. Par ailleurs, le résultat a permis d'attribuer au fonds d'excédents un montant de 137 millions de francs, soit 6 millions de plus qu'en 2016. Bien que les recettes de primes aient reculé à 7 629 millions de francs en raison de notre politique de souscription sélective, nous avons enregistré une hausse du nombre de contrats. Dans ce contexte, je me réjouis particulièrement que nous ayons été en mesure de maintenir stables les frais de gestion, à 202 millions de francs. Ce résultat montre que la mise en œuvre conséquente des mesures d'amélioration de l'efficacité porte ses fruits.

Les défis restent cependant nombreux pour le 2^e pilier. Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus actuellement sur ce point?

Nous continuons d'être confrontés à un environnement de marché difficile et exigeant, avec des taux d'intérêt et des rendements faibles. En outre, les exigences de fonds propres accrues selon le test suisse de solvabilité constituent un désavantage concurrentiel pour les assureurs suisses. Ces conditions-cadres prudentielles rendent encore plus complexe pour les assureurs-vie la fourniture de prestations garanties et de couvertures de risques attractives à leurs clients. Elles nous contraignent à suivre des stratégies de placement davantage axées sur la sécurité que celles appliquées par les institutions de prévoyance semi-autonomes et autonomes par exemple.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Ces exigences de fonds propres accrues nous obligent à faire preuve de retenue dans les affaires nouvelles au regard de l'octroi à long terme des garanties promises dans les affaires en portefeuille. L'année dernière, nous avons dû refuser environ 15% des offres demandées pour l'assurance complète.

« *Nous restons fidèles à notre stratégie de prestataire complet et la développons en tenant compte des besoins de nos clients.* »

Cela signifie-t-il que vous allez continuer à proposer à vos clients une assurance complète?

Oui, c'est exact. Nous restons fidèles à notre stratégie de prestataire complet et la développons en tenant compte des besoins de nos clients. En tant que leader du marché, Swiss Life continue de fournir les garanties dont les PME suisses ont impérativement besoin dans le 2^e pilier. Cette offre complète est particulièrement importante pour les entreprises qui disposent d'une capacité de risque ou d'une propension à ce dernier limitée. En conséquence, nous continuerons de proposer la possibilité de choix à nos clients et de les accompagner dans leur recherche de solution.



Hans-Jakob Stabel
Responsable Clientèle Entreprises
Membre du comité de direction

A l'automne dernier, la réforme des rentes a dans un premier temps été rejetée. Depuis, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes en vue de la stabilisation et de la flexibilisation de l'AVS. Dans le même temps, les partenaires sociaux ont été chargés de trouver des solutions pour la prévoyance professionnelle. Qu'en pensez-vous?

D'une part, nous saluons la diligence avec laquelle le Conseil fédéral s'est à nouveau saisi de la réforme. Nous soutenons également les principaux objectifs, à savoir le maintien du niveau des rentes et la stabilisation financière à moyen terme du système de prévoyance. Toutefois, le fait que les trains de réforme de l'AVS et de la prévoyance professionnelle soient traités séparément du point de vue du calendrier nous dérange. La réforme de la LPP est ainsi renvoyée aux calendes grecques, alors que tous les éléments nécessaires sont présents. La nécessité d'action dans le régime obligatoire de la prévoyance professionnelle est particulièrement prégnante, afin que le financement croisé des rentes par les assurés actifs, contraire à la logique du système, ne se poursuive pas.

Passons à un autre sujet. Depuis l'automne dernier, le partenariat stratégique avec bexio fait partie de votre offre de prestataire complet. Pourquoi Swiss Life a-t-elle conclu ce partenariat?

Pour Swiss Life, ce partenariat est une étape supplémentaire importante en vue de continuer à proposer à nos clients des produits et prestations innovants. Nous sommes convaincus que de telles plateformes devien-

dront très populaires en particulier auprès des très petites entreprises et souhaitons garantir à nos clients l'accès direct à ces solutions à l'avenir. Les PME bénéficieront d'une intégration parfaite de leurs solutions de prévoyance Swiss Life dans la comptabilité salariale de bexio. Cette offre peut être complétée de manière modulaire par des assurances-accident ou d'indemnités journalières en cas de maladie. Ainsi, les PME sont soulagées de l'énorme charge administrative que représente la gestion de leur prévoyance et des assurances de personnes. Grâce à notre offre, cette dernière n'aura jamais été aussi simple.

Quelles sont les prochaines étapes prévues?

Notre offre sera lancée au troisième trimestre. Ensuite, nous poursuivrons le développement et réfléchirons également à d'autres dimensions de l'automatisation en vue d'alléger la charge administrative qui pèse sur les PME.

Tournons-nous vers l'avenir: quelles tendances voyez-vous pour le 2^e pilier?

Il y a d'une part une tendance claire à davantage encore d'automatisation et de numérisation. Je pense par exemple aux notifications automatiques ou à l'échange de données entre les clients et les assureurs. Nous observons en outre une tendance nette vers plus d'individualité, également dans la prévoyance professionnelle. Notre prévoyance pour cadres Swiss Life Business Premium, de plus en plus populaire, en est un exemple frappant.

Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse

Produits	2017	2016
Recettes de primes	7 629	8 176
Primes d'épargne	6 736	7 265
Primes de risque	678	695
Primes pour frais de gestion	215	216
Produits des placements nets	1 322	1 690
Produits directs des placements	2 041	2 068
Résultat des aliénations	-148	194
Résultat monétaire	-344	-331
Solde des réévaluations et amortissements	-54	-68
Charges d'intérêts	-7	-13
Frais de gestion de la fortune	-166	-160
Autres produits	6	7
Résultat de la réassurance	-1	-1
<i>Total des produits</i>	<i>8 956</i>	<i>9 872</i>
Charges	2017	2016
Prestations d'assurance brutes	6 964	6 649
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 315	2 260
Prestations de libre passage	3 596	3 419
Valeurs de rachat	1 017	935
Charges de traitement des prestations	36	35
Variation brute des provisions techniques	1 513	2 709
Avoir de vieillesse	533	1 231
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	910	841
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	-82	3
Réserve mathématique Polices de libre passage	-61	164
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	-52	-10
Autres provisions techniques	265	480
Frais d'acquisition et de gestion, bruts	202	202
Autres charges	14	20
Part d'excédents attribuée au fonds d'excédents	137	131
Résultat d'exploitation	126	161
<i>Total des charges</i>	<i>8 956</i>	<i>9 872</i>

Toutes les données sont en millions de francs



Composition de la prime d'épargne

Composition de la prime d'épargne	2017	2016
Cotisations visant à alimenter les avoirs de vieillesse	2 432	2 404
Avoirs de vieillesse apportés (individuellement)	3 160	3 020
Avoirs de vieillesse apportés (nouvelles affiliations)	450	946
Apports pour rentes de vieillesse et de survivants reprises	24	34
Apports pour rentes d'invalidité reprises	15	30
Apports pour polices de libre passage	655	831
Total des primes d'épargne	6 736	7 265

Toutes les données sont en millions de francs

Composition des prestations d'assurance

Composition des prestations d'assurance	2017	2016
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité, sous forme de capital	1 028	1 014
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité, sous forme de rente	1 287	1 246
Total des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 315	2 260

Toutes les données sont en millions de francs

Composition des prestations d'assurance par risque	2017	2017
Prestations de vieillesse	1 701	73%
Prestations de décès	320	14%
Prestations d'invalidité	294	13%
Total des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 315	100%

Toutes les données sont en millions de francs



Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et la LSA (loi sur la surveillance des assurances) ainsi que les ordonnances y afférentes en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès sous forme de rente, ou des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires pour la Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective

et individuelle suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie

restante des gains sert ensuite au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90% des bénéfices au mini-

mum doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	2017	2016
Somme des éléments relatifs aux revenus	1 860	2 188
Processus d'épargne	1 112	1 425
Processus de risque	549	562
Processus de frais	199	201
Somme des dépenses	1 630	1 642
Processus d'épargne	1 132	1 113
Processus de risque	304	330
Processus de frais	194	199
Résultat brut	230	546
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	76	372
Au niveau du processus d'épargne		
Risque de longévité	-69	194
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	170	207
Garanties de taux d'intérêts	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque		
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés*	-15	-28
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	1	2
Fluctuation de la sinistralité	-11	-3
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	48	39
Résultat du compte d'exploitation	106	135
Quote-part de distribution	94,3%	93,8%

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2017, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 1 754 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec une quote-part de

distribution de 94,3%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. En font notamment partie les contrats avec leur propre compte de pertes

et profits. La participation à un éventuel excédent est dans ce cas fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

	2017	2016
Somme des éléments relatifs aux revenus	355	413
Processus d'épargne	210	265
Processus de risque	129	133
Processus de frais	16	15
Somme des dépenses	243	237
Processus d'épargne	163	156
Processus de risque	64	66
Processus de frais	16	15
Résultat brut	112	176
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	3	58
Au niveau du processus d'épargne		
Risque de longévité	-20	28
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	26	31
Garanties de taux d'intérêts	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque		
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés*	1	-1
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	0	0
Fluctuation de la sinistralité	-4	0
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	89	92
Résultat du compte d'exploitation	20	26
Quote-part de distribution	94,4%	93,8%

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2017, dans les affaires non soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 335 millions de francs au total en faveur des assurés.

Résumé

	*SQPM	**NSQPM	Total
<i>Recettes brutes</i>	1 860	355	2 215
<i>Prestations en faveur des assurés</i>			
Somme des dépenses	1 630	243	1 873
Variation des provisions techniques	76	3	79
Attribution au fonds d'excédents	48	89	137
<i>Résultat d'exploitation</i>	106	20	126
<i>Quote-part de distribution</i>	94,3%	94,4%	94,3%
<i>Part du produit total</i>	5,7%	5,6%	5,7%

*SQPM: soumis à la quote-part minimum

**NSQPM: non soumis à la quote-part minimum

Provisions techniques

Provisions techniques brutes	Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Avoir de vieillesse	36 943	18 267
Provisions supplémentaires pour futures conversions en rentes	2 174	622
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	12 778	6 884
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	2 006	804
Renforcement de la réserve mathématique pour les rentes en cours	2 815	1 505
Réserve mathématique Polices de libre passage	3 682	
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	753	
Fonds pour la compensation du renchérissement	883	
Parts d'excédents créditées	146	
Autres provisions techniques	3 447	
Total des provisions techniques	65 627	

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris – au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt – des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires, procédant pour cela à l'évaluation des engagements liés aux rentes avec un taux d'intérêt technique de 1,38% (contre 1,44% l'exercice précédent). Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires,

la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela permet à Swiss Life garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Les excé-

dents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Etat du fonds d'excédents à la fin 2016	369
Répartition entre les institutions de prévoyance	188
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	137
Etat fin 2017	318

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2017 a permis d'attribuer un montant total de 137 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Le fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants en cours

à l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Etat du fonds pour la compensation du renchérissement à la fin 2016	879
Primes de renchérissement encaissées (part de risque et de frais)	5
Intérêt tarifaire	0
Charges pour l'augmentation des rentes due au renchérissement	0
Prélèvement pour les frais	1
Etat fin 2017	883

Toutes les données sont en millions de francs

Valeurs comptables – Passifs

Total des provisions techniques	65 627
Fonds d'excédents	318
Autres engagements (y compris ceux envers les preneurs d'assurance)	1 645
Autres passifs	3 757
Total du bilan	71 347

Toutes les données sont en millions de francs

Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	43 326
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	639 122
Nombre d'assurés actifs	462 582
Nombre de bénéficiaires de rentes	80 430
Nombre de polices de libre passage	96 110
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	1,00%
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	0,25%
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements liés aux rentes	1,38%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans)	5,56%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans)	5,57%

Contexte des placements: données portant sur l'année 2017

Sur un point, l'année 2017 n'aura pas fait exception: le revirement des taux d'intérêt maintes fois évoqué n'a toujours pas eu lieu. Dans plusieurs espaces monétaires importants, dont la Suisse, les rendements et les courbes des taux ont retrouvé leur niveau du début d'année. En réaction aux relèvements des taux directeurs, la courbe des taux américaine s'est aplatie. Autre anomalie de la reprise, l'absence quasi-totale d'inflation. Enfin, 2017 restera sans doute dans les annales comme l'année durant laquelle un risque sérieux de déflation a pu être graduellement écarté.

Depuis avril 2009, les marchés des actions connaissent l'une des hausses les plus longues de leur histoire, largement mue par l'injection massive de liquidités par les banques centrales. Malgré les hausses attendues des taux directeurs américains et l'annonce d'une réduction de moitié du programme de rachat de titres de la BCE, la politique monétaire est restée expansionniste en 2017, continuant de soutenir les cours. Cependant, 2017 est certainement l'année durant laquelle la reprise synchrone de l'économie mondiale, qui s'accélère et s'auto-entretient de plus en plus, est devenue déterminante pour la course aux records sur les marchés boursiers. Les investissements en actions se sont de nouveau révélés payants cette année.

Du point de vue de la Suisse, la dépréciation du franc, qui n'avait pas été aussi marquée depuis 1996, constitue le phénomène phare de l'année 2017. Quand la BCE a annoncé en octobre qu'elle réduirait de moitié ses rachats de titres en 2018, l'appréciation de l'euro s'est d'abord effritée. Mais la tendance dépréciatrice du franc suisse a tenu bon. En novembre, pour la première fois depuis le mois de mai, un dollar coûtait à nouveau un franc. A la fin de l'année, le cours de l'euro s'élevait à tout juste 1,17 franc. Il s'approchait ainsi du taux plancher que la Banque nationale avait abandonné le 15 janvier 2015. En raison du renchérissement de l'euro notamment, la Banque nationale suisse a enregistré un bénéfice record.

Dans ce contexte, Swiss Life s'en est tenue à la stratégie mise en place durant les années précédentes. Dans l'environnement de faiblesse persistante des taux, Swiss Life a investi dans des emprunts obligataires mais aussi dans des emprunts garantis de premier rang et dans des infrastructures. Le portefeuille immobilier a, cette année encore, été étendu, tout comme la quote-part d'actions. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 1,95% sur les placements pour la prévoyance professionnelle (2016: 2,60%). La performance des placements sur les valeurs de marché atteint quant à elle 2,34% (2016: 4,30%).

Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit investi en fonction de sa propension au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management – ALM) dans le cadre de laquelle l'on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en

mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

Détails du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2017 (en % de la valeur comptable).
Le total s'élève à 69 927 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).

Avoirs issus d'instruments dérivés
0,93% (652)

*Placements dans des participations
et des entreprises associées* 0,09% (63)

Private Equity et Hedge Funds
0,10% (69)

Liquidités et dépôts à terme
2,16% (1 508)

Parts de fonds de placement
3,40% (2 376)

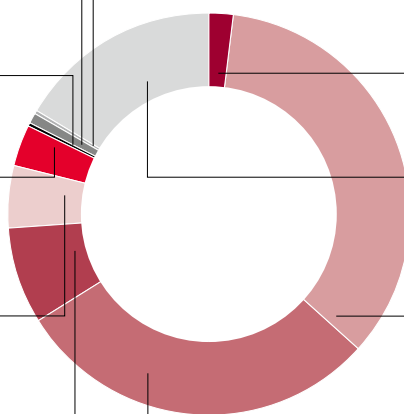
Immobilier
16,38% (11 457)

Actions suisses et étrangères
4,92% (3 437)

Titres à revenu fixe en francs suisses
34,59% (24 187)

Hypothèques et autres créances nominales
7,71% (5 395)

*Titres à revenu fixe en monnaies
étrangères* 29,72% (20 783)



Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance

Placements	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice*	66 905	75 861
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice*	68 892	78 330
Part des placements collectifs de capitaux**		3,07%
Part des placements de capitaux non transparents en matière de coûts**		0,29%

Toutes les données sont en millions de francs

*Total des placements après déduction des obligations issues d'instruments dérivés

**Mesurée à la valeur de marché du portefeuille de placements à la fin de l'exercice

Réserves de réévaluation	2017	2016
Réserves de réévaluation au début de l'exercice	8 956	7 494
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	9 438	8 956
Variation des réserves de réévaluation	482	1 462

Rendement et performance	brut	net
Produit des placements	1 488	1 322
Rendement brut sur les valeurs comptables*	2,19%	1,95%
Performance sur les valeurs de marché**	2,56%	2,34%

Toutes les données sont en millions de francs

*Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

**Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Valeurs comptables – Actifs

Total du portefeuille de placements	69 927
Autres actifs	1 420
Total du bilan	71 347

Toutes les données sont en millions de francs

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune en pourcentage des placements à la valeur du marché

Frais de gestion de la fortune hors entretien des immeubles**	0,22% (166*)
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles	0,12% (91*)
Frais de gestion de la fortune avec entretien des immeubles	0,33% (257*)

* Toutes les données sont en millions de francs

** Y compris tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes (par exemple les commissions pour la garde des titres et les autres charges).

Schéma de publication des frais de gestion de la fortune

Les charges brutes relatives à la gestion des placements de capitaux de la prévoyance professionnelle doivent être présentées en fonction des catégories suivantes:

administration et gestion (TER), transaction et commission (TTC) et autres frais de services ne pouvant être imputés à l'une des deux autres catégories (SC).

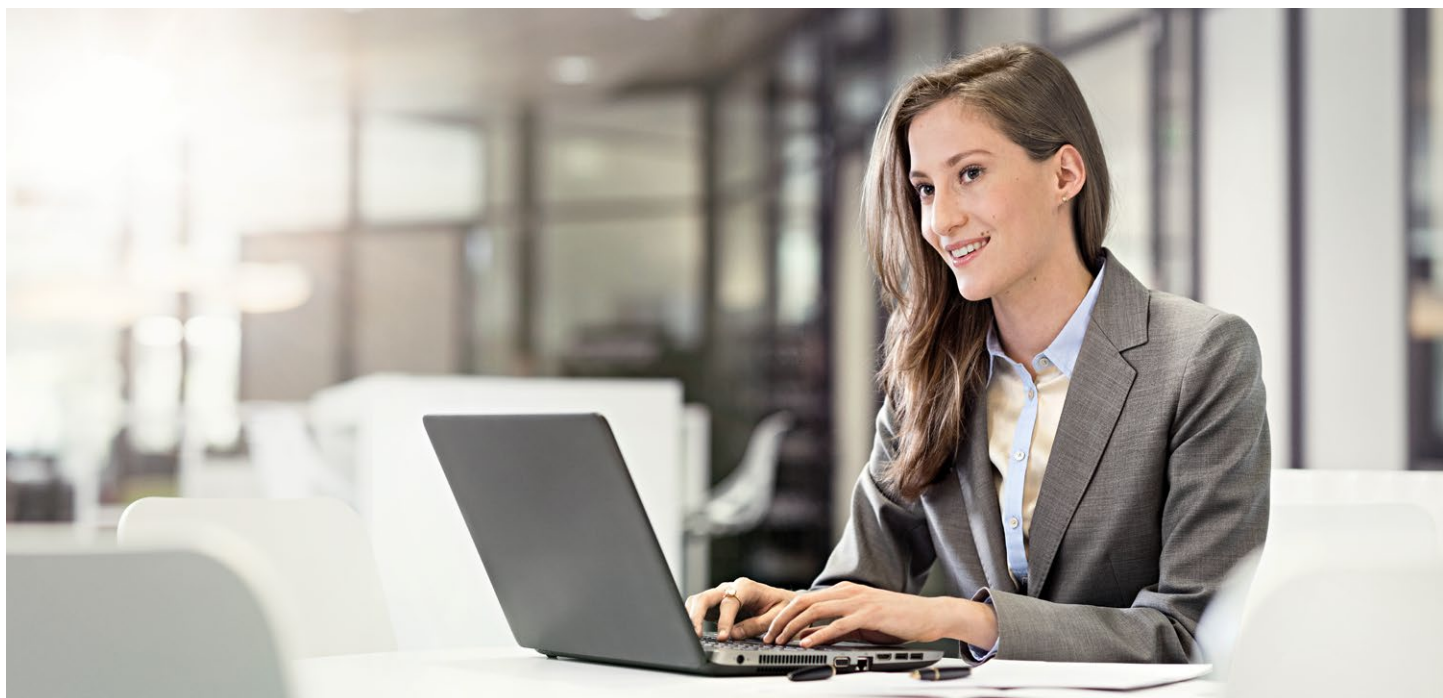
	TER	TTC	SC
Placements directs de capitaux	228	36	
Placements collectifs à un niveau	12		
Placements collectifs à plusieurs niveaux	8		
Placements non transparents en matière de frais			
Placements avec frais de service			5
Total avant activation	248	36	5
Frais activés	0	27	5
Total indiqué dans le compte de résultat	248	9	0

Toutes les données sont en millions de francs

Résumé

	Valeur de marché	Total des frais
Placements directs de capitaux	75 700	264
Placements collectifs à un niveau	1 896	12
Placements collectifs à plusieurs niveaux	510	8
Placements non transparents en matière de frais	224	
Placements avec frais de service		5
Total valeur de marché/total avant activation	78 330	289
Frais activés		32
Total indiqué dans le compte de résultat		257

Toutes les données sont en millions de francs



Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

	Charges d'exploitation (en millions de CHF)	par tête (en CHF)	Primes pour frais de gestion (en millions de CHF)	par tête (en CHF)
Assurés actifs	197	427	210	455
Polices de libre passage	4	42	4	36
Autres	1		1	
Total intermédiaire	202		215	
Bénéficiaires de rentes	36*	442		
Total	238			

*Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées par le processus de risque et d'épargne

Représentation des charges d'exploitation en fonction des centres de frais

		aux courtiers	au Service externe
Frais d'acquisition, dont: commissions aux courtiers et au Service externe	52	30*	22
Charges de traitement des prestations	36		
Charges relatives au marketing et à la publicité	4		
Autres charges relatives à l'administration générale	146		
Charge d'exploitation partie Réassurance	0		
Total net des charges d'exploitation	238		

Toutes les données sont en millions de francs

*commissions pour coopérations de distribution comprises

Les 202 millions de francs de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires

d'assurance vie collective. Swiss Life s'efforce de réduire ces frais à l'avenir.

L'avenir commence ici.

Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
www.swisslife.ch